

DECISION N°DC 40/2020

Déclaration sans suite de la procédure 20.001 relative à la collecte et le traitement des biodéchets issus des producteurs non ménagers sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2185-1 et R2385-1,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 23 juin 2020, paru au BOAMP DIFF n°2020_175 du 23 juin 2020 annonce(s) n° 20-80616, et sur la plateforme dématérialisée du SIOM <https://www.e-marchespublics.com/> le 23 juin 2020,

Vu les offres remises par les trois candidats suivants :

- Moulinot Compost & Biogaz, sise 4 rue de Gramont, 75002 Paris
- Sepur, sise ZA DU PONT CAILLOUX - ROUTE DES NOURRICES, 78850 Thiverval-Grignon
- Les Alchimistes, sise 6 rue Arnold Géraux, 93450 Paris

Considérant la redéfinition du besoin du SIOM,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De déclarer sans suite, la procédure 20.001 relative à la collecte et le traitement des biodéchets issus des producteurs non ménagers sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse, pour motif d'intérêt général.

ARTICLE 2 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le 15 SEP. 2020

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le :

- affichée le 17 SEP. 2020

17 SEP. 2020

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC40_2020
Date de la décision:	2020-09-15 00:00:00+02
Objet:	Déclaration sans suite de la procédure 20.001 relative à la collecte et le traitement des biodéchets ossus des producteurs non ménagers sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20200915-DC40_2020-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20200915-DC40_2020-AU-1-1_0.xml	text/xml	1008
nom original: dc 40 20.pdf	application/pdf	75535
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20200915-DC40_2020-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	75535

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	17 septembre 2020 à 15h37min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 septembre 2020 à 15h40min06s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	17 septembre 2020 à 15h40min13s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	17 septembre 2020 à 15h46min29s	Recu par le MIAT le 2020-09-17